



## CARTE PRO®, L'ATOUT MAÎTRE D'OUVRAGE

**Gérald Fontanel, promoteur :**

« Pour le maître d'ouvrage, Carte Pro®, c'est une aide essentielle »

Pour le promoteur **Gérald Fontanel, Carte Pro® ne manque pas d'atouts : le dispositif permet d'éviter les arrêts de chantier, d'attester de sa bonne foi et ainsi, d'éviter les écueils judiciaires. De plus, il est peu contraignant.**

Fondateur et dirigeant de Fontanel Promotion (Champagne-au-Mont d'Or ; 6 salariés), Gérald Fontanel assure la maîtrise d'ouvrage du futur hôtel Meininger (Lyon 7ème, angle des rues Zimmermann et Rognon), une réalisation inédite (un hôtel au format "Auberge de jeunesse") dont le chantier a démarré en juillet 2017 (phase déconstruction) pour se terminer en juillet 2019.

A cette occasion, le président de la chambre syndicale de construction immobilière de la Fédération a innové : en plus de la démarche Construire Propre® dont il est coutumier, il a mis en place le dispositif Carte Pro® qui lui permet de s'appuyer sur les auditeurs mandatés par Construire Pro (Lire ci-après) pour vérifier la



Réunis sur le chantier, **Gérald Fontanel (maître d'ouvrage), Didier Lenoir et David Helleux (Construire Pro)**

validité des cartes professionnels des compagnons présents sur le chantier.

« En agissant ainsi, je voulais surtout me mettre à l'abri des risques de mise en arrêt du chantier, et ainsi, être sûr de tenir les délais très courts imposés par le donneur d'ordre », indique Gérald Fontanel. « Car, dans le cadre de la lutte contre le travail illégal, la moindre fraude décelée lors d'un contrôle peut entraîner l'arrêt immédiat des travaux... jusqu'au

retour à la normalité », précise-t-il.

**« C'est comme une assurance supplémentaire »**

« Puisque l'Etat a confié aux maîtres d'ouvrage l'application de la réglementation, c'est à nous d'agir. Or, nous ne sommes pas assez nombreux pour procéder aux contrôles réguliers, sur le chantier, des cartes d'identification des salariés. D'où notre adhésion à Carte Pro® », ajoute Gérald Fontanel.

« C'est aussi pour nous une façon de démontrer notre bonne foi aux inspecteurs diligentés par l'Etat ou l'URSSAF. Ils peuvent constater que, via le dispositif Carte Pro®, nous mettons en place des moyens pour réaliser des contrôles inopinés. Ça nous évite des pénalités, et même des écueils judiciaires puisque nous évitons des sanctions pénales », remarque encore le promoteur.

Autre avantage, selon lui : finalisé avec la contribution d'entrepreneurs, le dispositif est simple à

utiliser, comparable à celui mis en œuvre pour assurer le suivi de chantier. « Pour le maître d'ouvrage, Carte Pro®, c'est une aide essentielle. Même si cela ne nous exonère pas de nos responsabilités, c'est comme une assurance supplémentaire. Aujourd'hui, chez nous, Carte Pro® rentre dans le process », assure Gérald Fontanel.



Fontanel Promotion a mis en place le dispositif **Carte Pro®** sur le chantier du futur hôtel Meininger (Lyon 7<sup>e</sup>)



**Gérald Fontanel : « Le dispositif Carte Pro® est simple à utiliser »**

## DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Didier Lenoir, président de Construire Pro

« Contre le travail illégal, nous avons initié Carte Pro® »



**Didier Lenoir : « Carte Pro® est un dispositif qui facilite les contrôles sur les chantiers »**

« Face à l'inflation du nombre de travailleurs détachés et le développement de pratiques illégales qui créent une importante distorsion au niveau des règles de concurrence, la profession devait réagir », note Didier Lenoir, président de Construire Pro. Qui poursuit : « La Fédération a agi. Contre le travail illégal, nous avons initié Carte Pro®, un dispositif qui facilite les contrôles sur les chantiers ».

Les contrôles menés par l'Etat (la DIRECCTE, notamment) ou l'URSSAF ne pouvant se multiplier faute de ressources humaines suffisantes, Carte Pro® permet en effet aux maîtres d'ouvrage, responsables de la légalité du statut des salariés opérant sur leurs chantiers, de prendre le relais.

**Bientôt un badge** - Reste un problème à régler : trouver le moyen matériel de rendre visible la possession de cette carte d'identification professionnelle de telle sorte que les auditeurs mandatés par Construire Pro, voire les responsables du chantier, puissent immédiatement repérer les situations anormales. Pour les maçons, le port sur le casque de chantier est déjà opérationnel ; pour les autres corps d'état, un badge attaché à la ceinture est en cours de finalisation. « C'est l'objectif de début 2018 », commente Didier Lenoir.



**Pour faciliter les contrôles, la carte d'identification professionnelle devrait être bien visible, portée sur un casque ou accrochée à la ceinture**

Jean-Claude Boni, entrepreneur :

« Je souhaite que Carte Pro® se développe »

À la tête de l'entreprise de gros-œuvre PB-Constructions (Chasse-sur-Rhône ; 70 salariés ; logements neufs, immeubles tertiaires), Jean-Claude Boni considère que le dispositif Carte Pro®, qui permet d'éviter la concurrence déloyale, est favorable à la profession, à son image... ce qui est important à un moment où les entreprises du secteur ont besoin de recruter.

« Je souhaite que Carte Pro® se développe », ajoute le président de la chambre syndicale "Maçonnerie Béton Armé" (MBA) de BTP Rhône et Métropole pour qui ce dispositif, simple d'utilisation, ne va poser aucun problème aux entreprises en règle et bien structurées.

Des cartes pour les micro-entrepreneurs - « Sur les chantiers, il faut aujourd'hui que les compagnons soient tous en mesure de présenter systématiquement leur carte. Idéalement, il faudrait que tout le monde soit badgé, et que ce badge se voie. Ainsi, le maître d'ouvrage saurait tout de suite que les gens présents sont en règle », estime cet entrepreneur, qui indique par ailleurs que Carte Pro® va aller au-delà des exigences réglementaires en établissant des cartes d'identification professionnelle à l'intention des artisans sans salariés et des micro-entrepreneurs. « Ça va faciliter les contrôles sur les chantiers. C'est un plus que va apporter notre Fédération », commente-t-il.

Jean-Claude Boni estime d'autre part qu'à l'avenir, il répondra plus volontiers à un appel d'offre qui stipule que le maître d'ouvrage mettra en œuvre le dispositif Carte Pro® sur le chantier. « Ça fera partie de mes critères de sélection », confirme-t-il. Didier Lenoir, dirigeant de Lenoir Métallerie (Villeurbanne ; 100 salariés ; réalisation d'ouvrages pour le bâtiment en acier, aluminium, acier inoxydable et verre) lui fait écho en insistant sur le côté « rassurant » d'une opération réalisée en lots séparés sous le contrôle de Carte Pro®.



**Jean-Claude Boni : « Le dispositif Carte Pro®, qui permet d'éviter la concurrence déloyale, est favorable à la profession, à son image »**

**Bruno Pognant, AMO : « Carte Pro®, c'est un allié dans ma mission »**

« Ce dispositif introduit un partenaire supplémentaire, efficace dans son domaine, le contrôle, sur lequel je peux m'appuyer. C'est un allié dans ma mission de facilitateur de la réalisation du chantier », estime Bruno Pognant. « Pour moi, Carte Pro®, c'est un plus, comme l'est la démarche Construire Pro®, également menée sur nos chantiers », ajoute l'Assistant Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de Fontanel Promotion.

## CARTE PRO®, MODE D'EMPLOI

D'abord, le maître d'ouvrage signe un contrat avec Construire Pro pour mettre en place le service Carte Pro® sur son chantier sur la durée des travaux. Puis, les auditeurs mandatés par Construire Pro (des SPS) vont réaliser des contrôles inopinés sur le chantier selon une fréquence définie. A l'aide d'une application de leur smartphone connectée à la Caisse des Congés Payés, ils vont scanner la carte d'identification professionnelle de toutes les personnes présentes sur le chantier. Dans un premier temps, ils vérifient que les compagnons présents sont bien les salariés des entreprises retenues pour réaliser le chantier ; ils repèrent ainsi les employés des sous-traitants non déclarés. Puis ils vérifient la validité de la carte du compagnon, obligatoire depuis le 1er août 2017 dans la région Auvergne - Rhône-Alpes.

Les auditeurs notifient ensuite dans leur rapport adressé au maître d'ouvrage les cas d'absence de carte ou de non-conformité. « En complément, avec l'accord de notre client, on se propose de faire un courrier aux entreprises concernées en leur demandant de se mettre en conformité sous 48 heures », précise David Helleux, chargé de mission de Construire Pro. Si le maître d'ouvrage n'a pas reçu en temps et en heure les éléments nécessaires, il met alors en demeure l'entreprise qui n'est pas en règle.

« Notre objectif, c'est la simplicité et l'efficacité. C'est ce qui séduit les maîtres d'ouvrage », souligne David Helleux, qui ajoute : « Il y a un parallèle à faire avec les actions préventives mises en œuvre pour éviter les accidents du travail ; avec Carte Pro®, le maître d'ouvrage peut se prémunir contre les risques de situation de travail illégal sur son chantier ».

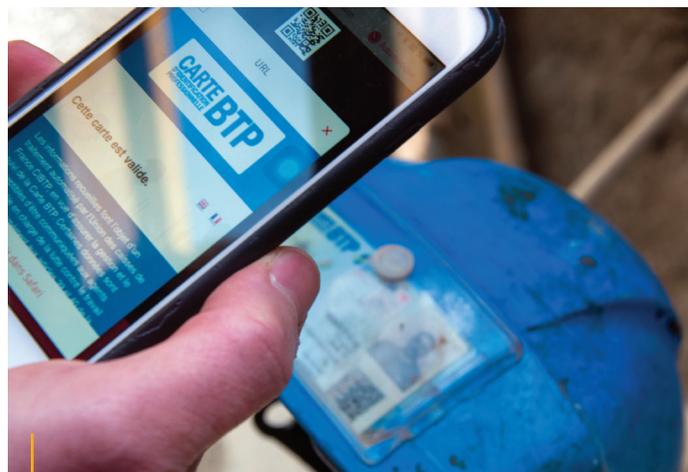


**David Helleux : « Notre objectif, c'est la simplicité et l'efficacité. C'est ce qui séduit les maîtres d'ouvrage »**

### 45 audits en 4 mois

Depuis octobre 2017 qu'il est opérationnel, soit en 4 mois, le service Carte Pro® a déjà souscrit 10 contrats avec des maîtres d'ouvrage, réalisé 45 audits sur les chantiers et vérifié la carte d'identification professionnelle de 665 personnes.

D'autres contrats sont en cours de négociation dans le Rhône, mais aussi dans d'autres départements. Carte Pro® est en effet amené à se développer plus largement, notamment sur le territoire régional grâce aux relais dont dispose Construire Pro dans les fédérations départementales FFB de la région.



**Le contrôle de la validité de la carte d'identification professionnelle se fait à l'aide d'un smartphone via une application connectée à la Caisse des Congés Payés**



**Carte Pro® s'affiche sur les chantiers**

### Les trois services de Construire Pro : Construire Propre®, LogistiQ® et Carte Pro®

Construire Pro (ex. CLOC) est une émanation de BTP Rhône et Métropole. Cette structure se propose d'accompagner les acteurs du Bâtiment dans trois domaines : la propreté sur les chantiers, avec sa démarche Construire Propre®, la gestion des flux d'approvisionnement sur les chantiers avec son outil informatique LogistiQ® et, avec son service Carte Pro®, le contrôle pour le compte des maîtres d'ouvrage du port des cartes d'identification professionnelle des personnes travaillant sur les chantiers.

